



Diplomatische Aktenstücke zur Vorgeschichte des Krieges 1914

Österreich-Ungarn / Ministerium des Äusseren

Berlin, 1923

169. Paris, den 10. August 1914. Graf Szécsen an Grafen Berchtold.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-79448](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-79448)

der Übergabe möglich und daher auch dem deutschen gleichwie dem römischen Kabinette erst in letzter Stunde bekanntgegeben wurde.

Der Umstand, daß wir erst nach der Ablehnung unserer Forderungen seitens Serbiens zu einer teilweisen Mobilisierung schritten, für welche vorher keinerlei vorbereitende Maßnahmen getroffen worden waren, beweist zur Genüge, daß wir mit der Wahrscheinlichkeit der Annahme unserer Forderungen gerechnet hatten und keinerlei Detailvorbereitungen verfügt, geschweige denn mit Deutschland einverständlich vorbereitet hatten.

2

Graf Ambrósy telegraphiert unter dem gestrigen wie folgt:

(Folgt der Text von Nr. 164)

»In der« bis »ausgebeutet werde«.

Ich telegraphiere an den k. u. k. Geschäftsträger in Rom wie folgt:

(Folgt Text sub 1)

»Die Textierung« bis »vorbereitet hatten«.

Vorstehendes zur Verwertung im Auswärtigen Amte.

168

Graf Szécsen an Grafen Berchtold

Telegramm ohne Nummer Paris, den 10. August 1914

Aufg. 7 Uhr ./. a. m.

Eingetr. 9 Uhr ./. a. m. 11./8.

Je quitte Paris avec personnel Ambassade et Consulat et serviteurs aujourd'hui lundi soir par Ventimiglia. Un employé du Consulat reste à Paris pour garder archives de l'Ambassade. Train mis à notre disposition par Gouvernement.

169

Graf Szécsen an Grafen Berchtold

Telegramm ohne Nummer Paris, den 10. August 1914

Aufg. 12 Uhr 50 M. p. m.

Eingetr. 7 Uhr ./. p. m.

Reçu télégrammes No. 202 du 9 août et télégramme en clair même date¹. Ai immédiatement communiqué contenu à M. Dou-

¹ Siehe III, Nr. 165 und 166

merguez. Le Ministre qui avait reçu rapport télégraphique analogue de Monsieur Dumaine sur sa conversation avec Votre Excellence a reconnu que nos troupes ne se trouvaient pas à la frontière française, mais il dit avoir renseignements positifs qu'un corps d'armée austro-hongrois a été transporté en Allemagne ce qui permet à celle-ci de retirer ses troupes des territoires allemands occupés par nos soldats et constitue, selon avis du Ministre, facilitation des opérations de guerre allemande. J'ai à différentes reprises attiré l'attention du Ministre sur le texte de la réponse de Votre Excellence, il a reconnu qu'on ne pouvait pas parler de participation effective de nos troupes à la guerre franco-allemande, mais il insista sur ce que la présence de nos troupes sur territoire allemand était incontestable et que ceci constituait aide militaire prêtée à l'Allemagne. Dans ces conditions, il a chargé l'Ambassadeur de France à Vienne de demander immédiatement ses passeports et de quitter Vienne aujourd'hui avec tout le personnel de l'Ambassade. Le Ministre m'a dit que dans ces circonstances ma présence ici ne saurait être d'aucune utilité, mais que, vu l'excitation populaire, elle pourrait donner lieu à des incidents regrettables qu'il désirerait éviter. Il m'a offert de mettre dès ce soir un train à ma disposition pour quitter la France. J'ai répondu qu'il me serait impossible d'avoir l'instruction de Votre Excellence jusqu'au soir mais que, vu le rappel de Mr. Dumaine je le priai de me faire délivrer mes Passeports. J'ai constaté que le rappel de Monsieur Dumaine et mon départ constituaient interruption des relations diplomatiques. Le Ministre m'a assuré que je serai traité avec tous les égards et que, toutes facilitations possibles seraient accordées pour voyage. Il espère que M. Dumaine sera traité de même façon. En constatant parfaite courtoisie du Gouvernement de la République envers ma personne, je prie Votre Excellence de vouloir provoquer mesures analogues pour l'Ambassadeur de France. Je télégraphierai l'heure et la direction de mon départ.

170

Briefwechsel zwischen dem französischen Botschafter in Wien und Grafen Berchtold

A

Vienne, le 10 Août 1914

Monsieur le Comte!

La réponse que Votre Excellence a bien voulu faire hier¹ à ma question, relative à l'envoi de troupes austro-hongroises en Alsace-Lorraine, n'a pas paru de nature, pour mon Gouvernement, à

¹ Vgl. III, Nr. 166.